

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.075

Objet

Z.A.E.C.

ALIENATION AU PROFIT DE
M. BILLONDEAU.

DATE DE CONVOCATION

9 Avril 1982

DATE D'AFFICHAGE

9 Avril 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

Pour
Contre
Abstentions

UNANIMITE



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

28. AVR. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux

le seize avril
trente

à dix heures huit heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,
MM. BUJARD, BOUCHET, DUFOUR
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA,
MM. BROTRÉAU, DUFEIL, BERLAND, CABAL, PELLETIER, TAP, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. le MAIRE
BOULAN par M. BROTRÉAU
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Excusé : M. TETARD

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrain dans le cadre
de la Z.A.E.C.

M. BILLONDEAU, Frigoriste, demeurant 38 Bis Chemin du Phare
de St-Pierre à ROYAN, vient de manifester son intention de
solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain
cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une
superficie de 1.850m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé
qui a accepté par promesse d'achat en date du 29 Janvier 1982 le
prix de cession fixé à 30 F. hors taxes le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux
conditions précitées.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. BILLONDEAU le 29 Janvier 1982,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. BILLONDEAU, demeurant à ROYAN, 38 bis Chemin du Phare de St-Pierre, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1850m², cadastrée section CI, au lieudit "derrière le pont" moyennant le prix unitaire de TRENTE FRANCS (30F.) H.T. le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE CINQ MILLE FRANCS (55.000F.) H.T. qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN,

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1982, chapitre 908, article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué,



A. LACHAUD.

VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C.

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné BILLONDEAU, frigoriste, demeurant 38bis Chemin du Phare de St-Pierre, 17200 ROYAN,

F AAAGD-

Prends l'engagement par les présentes d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, une parcelle de terrain dans la Z.A.E.C. rue Denis PAPIN cadastrée section CI (en cours de numérotage) issue du n° 581, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie approximative de 1850m2 au prix unitaire de trente francs (30 F.) hors taxes, le mètre carré.

Accepte ladite acquisition moyennant le prix qui sera fixé suivant la surface exacte déterminée après établissement du document d'arpentage par le géomètre, soit environ 55.500 F. hors taxes.

M'engage à payer ladite somme comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir et à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre.

Fait en cinq (5) exemplaires.

ROYAN, le 29 JANVIER 1982

lu et approuvé

BILLONDEAU.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

28. AVR. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

[Signature]
28 AVR. 1982
[Signature]
André LACHAUD

DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME

16, rue de l'Escale
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tél. : 41-13-11

LA ROCHELLE, le 1er Avril 1982

5

N/réf. F.D.
R.G. n° 247/82

Le Directeur des Services Fiscaux



à Monsieur le Maire
de ROYAN

17205 ROYAN

OBJET : Projet d'aliénation d'un terrain sis dans la
S.A.E.S.

REF : Votre lettre du 29 Janvier 1982 (Services Techniques
CB/EN n° 67).

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'une parcelle de terrain de 1850 mètres carrés, sise à ROYAN, lieudit "derrière le Pont", rue François Arago, dans la zone d'activités économiques complémentaires, appartenant à la Ville de Royan, qui envisage son aliénation au profit de M. BILLONDEAU.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce terrain, peut être déterminée sur la base unitaire de 30 francs le mètre carré soit : $30 \text{ F} \times 1850 = 55.500 \text{ francs}$.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

F/ Le Directeur des Services Fiscaux
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,



H. COUSIN

18 AVR. 1982

